068-226800019-20070907-06\_100\_07-DE

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007 Publication 14/09/2007

D ... III.

Pour l'"Autorité Compétente"

par délégation

N° CP 69 100 ンナ Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général **Haut-Rhin**

# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ELECTRIFICATION 2007 Opérations « au coup par coup » - 2<sup>ème</sup> liste (C021 - Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I 6<sup>ème</sup>/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 (Equipements Ruraux CO2),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2007, opérations "au coup par coup" (2ème liste), six subventions de montants respectifs :
  - 11 468 € à Monsieur BUCHLY Etienne à MUNWILLER pour l'électrification de sa station de pompage,
  - 1 539 € à la Commune de DIEFMATTEN pour l'électrification de l'abri de l'étang de pêche,
  - 3 416 € à l' EARL SEILER à BIESHEIM pour l'électrification de sa station de pompage à VOLGELSHEIM,
  - 5 252 € à l' EARL WALTER Philippe à KOESTLACH pour l'électrification de sa sortie d'exploitation,
  - 3 680 € à Monsieur WININGER Didier à FULLEREN pour l'électrification de son bâtiment agricole,
  - 508 € à l' EARL BOEHLY Henri à DESSENHEIM pour l'électrification de sa station de pompage.

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204 – nature 2042 – fonction 74 et sur le chapitre 204 – nature 20414 – fonction 74.

Adopté

.....voix contre

Pour le Président du Conseil Belle VII Haut-Rhin et par délégation Le 1er Vice-Président

Rémy WITH